

## PLACE DE MOILLESULAZ

### EXTENSION DE LA LIGNE DE TRAMWAY N°12 EN DIRECTION D'ANNEMASSE

ÉTAPE 2B : DU 4 JUIN AU 26 AOÛT 2018

#### MODES DE TRANSPORT CONCERNÉS



## QUOI, COMMENT ?

La direction générale du génie civil, en collaboration avec la Confédération et la commune de Thônex, réaménage la totalité de la place de Moillesulaz ainsi que le bâtiment des douanes. Conformément au calendrier annoncé, ces travaux s'achèveront en été 2019 et se dérouleront en plusieurs étapes successives.

**Durant l'étape 2b, le débouché du chemin du Foron sur la rue de Genève est mis en sens unique dans le sens route de Jussy – rue de Genève. Une déviation est mise en place par l'avenue Tronchet pour les utilisateurs voulant rejoindre la route de Jussy depuis la rue de Genève (voir infographie au verso). Les cheminements piétonniers sont quant à eux maintenus dans les deux sens.**

**Le chantier sera ouvert selon des horaires élargis allant de 06h00 à 22h00.** Les travaux bruyants seront évités entre 06h00 et 07h30 et après 21h00. Bien que tout soit mis en œuvre pour limiter au maximum l'impact des travaux, des nuisances peuvent subsister. Le maître d'ouvrage remercie par avance les riverains de leur compréhension pour la gêne occasionnée et recommande aux usagers de circuler avec prudence et de se conformer à la signalisation mise en place.

Pour rappel, durant l'étape 2, d'avril à fin octobre 2018, il n'y a pas de fermeture de la rue de Genève. Cependant, sur le tronçon compris entre le carrefour av. Tronchet / av. A.-Jeandin / rue de Genève et le périmètre des travaux, la circulation est réduite sur une seule voie dans chaque sens et les aménagements cyclables sont supprimés. Automobilistes et conducteurs de deux-roues motorisés partagent la chaussée avec les cyclistes. Tous les mouvements de circulation sont assurés. Tous les arrêts de bus et de tram des transports publics sont desservis. Certains itinéraires piétonniers seront déplacés ou supprimés en fonction de l'avancée du chantier, des itinéraires de déviations seront alors mis en place (détails : Info Mobilité Mars 2018).

## QUAND, COMBIEN DE TEMPS ?

**Etape 2b – dès le lundi 4 juin jusqu'au dimanche 26 août 2018, pour une durée estimée à 3 mois**

Ce planning est intentionnel, il est soumis aux aléas d'un chantier comme la météo, le rendement ou la disponibilité des hommes, des machines ou des matériaux. En cas de décalage important, un nouvel avis sera disponible sur notre site internet [avisdetravaux.ge.ch](http://avisdetravaux.ge.ch).

## POURQUOI ?

Ces travaux permettent de relier les infrastructures existantes à celles du futur tram dont le tracé sera prolongé jusqu'à Annemasse. Pour plus d'informations : <http://www.tram-annemasse-geneve.fr>

## RENSEIGNEMENTS

INFO-SERVICE DU DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT,  
DES TRANSPORTS ET DE L'AGRICULTURE (DETA)  
TÉL. 022 546 76 00  
AVISDETRAVAUX.GE.CH



[www.facebook.com/getransports](http://www.facebook.com/getransports)

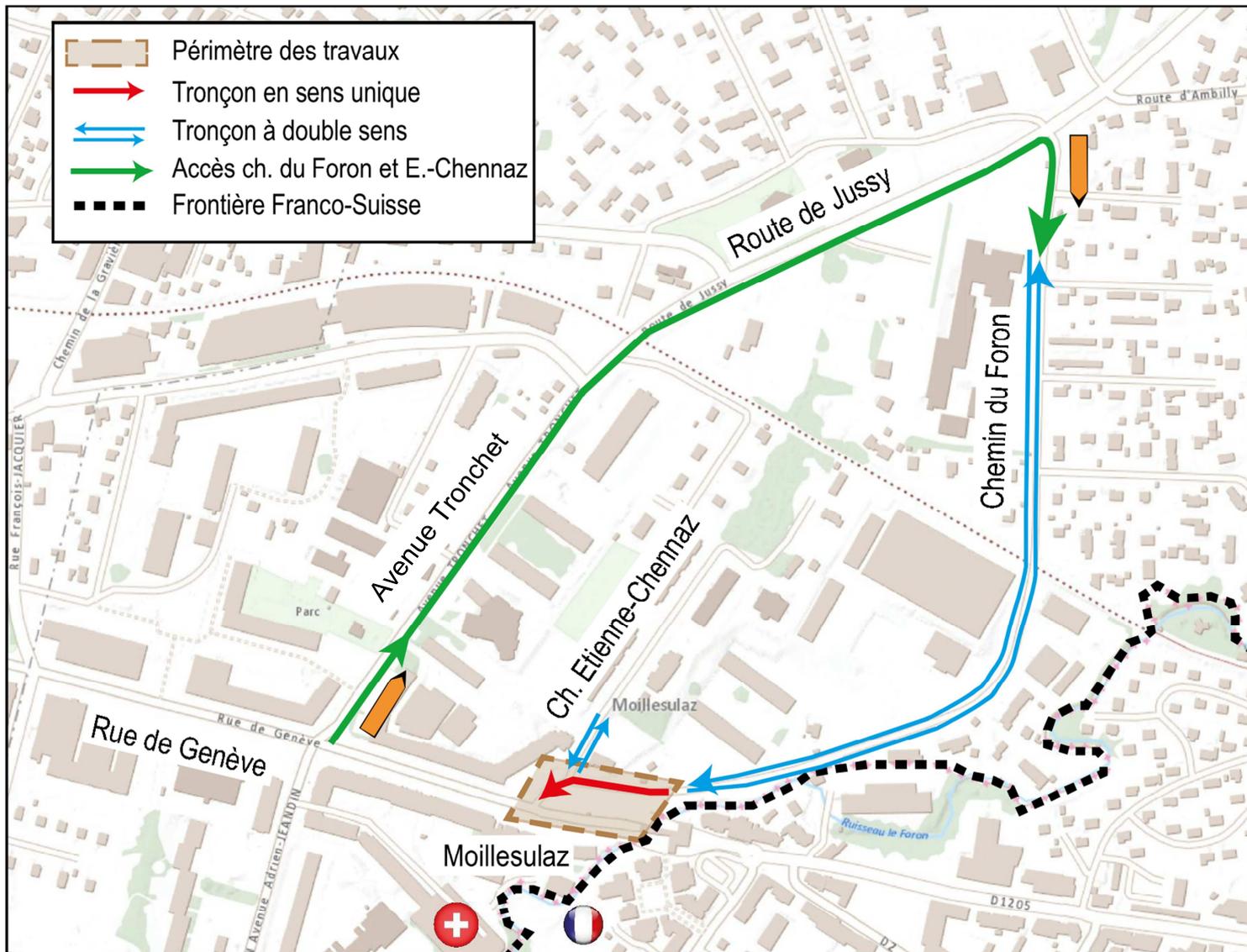


[www.twitter.com/GE\\_transports](http://www.twitter.com/GE_transports)

# PLACE DE MOILLESULAZ

## EXTENSION DE LA LIGNE DE TRAMWAY N°12 EN DIRECTION D'ANNEMASSE

ÉTAPE 2B : DU 4 JUIN AU 26 AOÛT 2018



**INFO MOBILITÉ: POUR MIEUX VOUS DÉPLACER PENDANT LES CHANTIERS !**

**ABONNEZ-VOUS:**



newsletter: [avisdetravaux.ge.ch](http://avisdetravaux.ge.ch)

twitter: [@ge\\_transports](https://twitter.com/ge_transports)

